

Le Centre de Gestion propose un accompagnement dans vos démarches de recrutement, afin de bénéficier de :

- une procédure sécurisée,
- un regard externe de professionnels spécialistes des ressources humaines dans les collectivités,
- une prestation adaptée à vos besoins, entièrement dématérialisée.

Bien entendu, vous gardez la maîtrise du recrutement : l'Autorité territoriale est seul décideur.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a défini deux niveaux d'accompagnement :

- **Option 1 « Appui au recrutement »** non facturé, exclusivement pour les emplois permanents et contrats de projet,
- **Option 2 « Accompagnement au recrutement Expert », relevant de la mission facultative de conseil en organisation et ressources humaines.** Cette nouvelle prestation intègre notamment le **test psychotechnique SOSIE**, afin d'approfondir le questionnement des candidats au regard des enjeux du poste et de la collectivité, ainsi qu'un **accompagnement à la prise de poste** et une **évaluation de l'intégration** du candidat. Pour 2026, le forfait est de 600 € par recrutement.

Le **test SOSIE** permet d'évaluer les traits de personnalité, valeurs et sources de motivation. Il est également utilisé par le CDG dans le cadre du **conseil en organisation et RH** ou des **bilans professionnels** individuels. Pour en savoir plus sur ce test, cliquez [ICI](#).

En résumé, les deux niveaux d'accompagnement au recrutement proposés s'organisent ainsi :

	Option 1 : appui au recrutement	Option 2 : accompagnement au recrutement expert
Cadrage du besoin, rédaction et diffusion de l'offre	✓	✓
Réception des candidatures, transmission périodique en collectivité	✓	✓
Participation au tri des candidatures et organisation de la commission de sélection	✓	✓
Participation à la 1 ^{ère} Commission de sélection, aide à la décision, PV de recrutement	✓	✓
Traitement des correspondances (convocations, réponses positives négatives)	✓	✓
<i>Accompagnements pouvant être mobilisés dans le cadre du forfait, en fonction des besoins de la collectivité :</i>		
Pré-qualification téléphonique avant le 1 ^{er} entretien, si nécessaire	X	✓
Passation de tests pour une sélection de 3 candidats maximum, après le 1 ^{er} entretien	X	✓
Organisation, le cas échéant, de mises en situation professionnelles	X	✓
Organisation et conduite d'une 2 ^{nde} série d'entretien	X	✓
Un entretien d'accompagnement à la prise de poste	X	✓
Un point d'étape en collectivité 3 à 6 mois après la prise de poste pour évaluation	X	✓

CONTACTS

Direction Emploi, Mobilité et RH

Pôle Valorisation des Compétences et des organisations : 05 59 90 18 23

recrutement@cdg-64.fr

www.cdg-64.fr